

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DUPUY
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST**

07-12-2021 PROCÈS-VERBAL, de la séance du conseil municipal de Dupuy, tenue ce septième (07) jour de décembre de l'an deux mille vingt et un (2021), à dix-neuf heures (19h00) sous la présidence du maire Monsieur Alain Grégoire à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Mario Boudreau	Sylvie Germain	Ronald Lévesque
Pascal Corriveau	Denise Lessard Morin	Rémi Kelley

Était présente également, Marie-Josée Céleste, directrice générale.

193-2021 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par le conseiller Ronald Lévesque
Appuyé par le conseiller Mario Boudreau
Et résolu à l'unanimité.

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Proposition adoptée

194-2021 **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2021**

Proposé par la conseillère Denise Lessard Morin
Appuyé par le conseiller Pascal Corriveau
Et résolu à l'unanimité.

QUE les minutes du procès-verbal de la réunion ordinaire du 16 novembre 2021 soient adoptées et signées telles que présentées.

Proposition adoptée

AFFAIRES EN DÉCOULANT

FORMULAIRE SDM-70 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Marie-Josée Céleste, directrice générale dépose officiellement les formulaires SDM-70-Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipale de Dupuy.

FORMULAIRE DGE-1038 LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES

Marie-Josée Céleste, directrice générale dépose officiellement les formulaires DGE 1038 Liste des donateurs et rapport de dépenses des membres du conseil municipal de Dupuy.

QUESTIONNAIRE SUR LES INFORMATIONS RELATIVES AUX APPARENTÉS

Marie-Josée Céleste, directrice générale dépose officiellement le Questionnaire sur les informations relatives aux apparentés des membres du Conseil municipal de Dupuy.

FERMETURE DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Marie-Josée Céleste, directrice générale informe les personnes présentes que les infrastructures municipales seront fermées aux citoyens à compter du 20 décembre 2021 au 7 janvier inclusivement.

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Marie-Josée Céleste, directrice générale informe les membres du conseil qu'il y a treize (13) matricules qui pourraient se retrouver en vente pour défaut de paiement de taxes. Le montant, avant intérêts et pénalités, s'élève à 45 059.86\$.

Les citoyens en défaut de paiement recevront d'ici le 15 décembre, une lettre enregistrée les informant de la situation tel qu'établie dans la procédure de la MRC d'Abitibi-Ouest.

RADAR DE VITESSE

Suite à la formation reçue par le Contremaître des travaux publics, l'affichage se fait en français et nous avons accès à certaines données. Il semble que l'orientation du panneau solaire ne soit pas totalement adéquate ce qui nécessite des redémarrages à l'occasion.

TIRAGE DE PRIX DE PARTICIPATION AU SONDAGE DE LA PFM-MADA

Afin de susciter la participation des citoyens au sondage de la PFM-MADA, il avait été convenu de faire le tirage de quatre (4) certificats cadeaux répartis de la façon suivante : deux (2) certificats cadeaux d'une valeur de vingt-cinq dollars (25\$) chacun de la Station Rivière et Filles et deux (2) certificats cadeaux d'une valeur de vingt-cinq dollars (25\$) chacun du Marché Bonichoix Coop Dupuy.

Les membres du conseil procèdent au tirage et annoncent les personnes gagnantes;
Station Rivière et Filles : Julien Sévigny et Jessica Larivière
Marché Bonichoix Coop Dupuy : Denise Paquin et Dany Lessard

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

L'adoption du plan triennal d'immobilisation devant être adopté avant le 31 décembre 2021, une séance extraordinaire est prévue pour mercredi le 15 décembre 2021 à 18 heures 30. Un avis public a été émis à cet effet.

ADMINISTRATION ET FINANCE

195-2021

DÉPÔT DES RAPPORTS DE CONFORMITÉ «ADOPTION DU BUDGET» ET «ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'INFRASTRUCTURE (PTI)»

ATTENDU QUE la directrice générale, madame Marie-Josée Céleste a déposé le rapport de conformité «Adoption du budget»;

ATTENDU QUE la directrice générale, madame Marie-Josée Céleste a déposé le rapport de conformité «Adoption du plan triennal d'infrastructure PTI»;

EN CONSÉQUENCE

Proposé par la conseillère Sylvie Germain
Appuyé par le conseiller Mario Boudreau
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dupuy accepte le dépôt des rapports de conformité «Adoption du budget» et «Adoption du plan triennal d'infrastructure PTI».

Proposition adoptée

196-2021

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA-CE)

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy s'est vue accordée une aide financière provenant de la députée d'Abitibi-Ouest, Mme Suzanne Blais, pour un montant de 10,000\$, PPA-CE numéro de dossier 00031045-1-87085-2021-04-26-3;

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PVA);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par la conseillère Denise Lessard Morin
Appuyé par le conseiller Ronald Lévesque
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Dupuy approuve les dépenses pour un montant de 61 655.34\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Proposition adoptée.

197-2021

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA-ES)

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy s'est vue accordée une aide financière provenant de l'enveloppe discrétionnaire du ministre des Transports, pour un montant de 34 165\$ échelonnée sur 3 ans, PPA-ES numéro de dossier 00031073-1-87085-2021-04-26-4;

ATTENDU QUE les versements des sommes à recevoir ce lis comme suit :

- 40% la première année soit 13 666.00\$ à recevoir en 2021
- 40% la deuxième année soit 13 666.00\$ à recevoir en 2022
- 20% la troisième année soit 6 833.00\$ à recevoir en 2023

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PVA);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Pascal Corriveau
Appuyé par le conseiller Ronald Lévesque
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Dupuy approuve les dépenses pour un montant de 61 655.34\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Proposition adoptée.

198-2021

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES (PAVL)

ATTENDU QUE le ministère des Transports, a versé une compensation de 178 498.00\$ numéro de dossier : 2021-87085-08-0101 pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par le conseiller Rémi Kelley
Appuyé par le conseiller Mario Boudreau
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dupuy informe le ministère des Transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Proposition adoptée

199-2021

CONTRAT DE SERVICE POUR LA CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (DOMESTIQUE ET RECYCLABLES)

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy a procédé à l'ouverture de la seule soumission reçue de la part des Entreprises J.L.R. inc. le 2 décembre 2021 à 15h00.

ATTENDU QUE le prix établi pour l'exécution des travaux représente une augmentation d'environ neuf virgule douze pourcent (9.12%) comparativement au contrat pour les années 2020 et 2021 et réparti comme suit :

2022 :		
Cueillette et transport des déchets domestiques :	21 125.00\$	
Cueillette et transport des matières recyclables :	16 250.00\$	
Total 2022 :		37 375.00\$ (+taxes)
2023 :		
Cueillette et transport des déchets domestiques :	21 758.50\$	
Cueillette et transport des matières recyclables :	16 737.50\$	
Total 2023 :		38 496.00\$ (+taxes)
Pour un grand total de :		75 871.00\$ (+taxes)

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Denise Lessard Morin
Appuyé par la conseillère Sylvie Germain
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dupuy entérine le contrat de la cueillette et le transport des matières résiduelles (domestiques et recyclables) avec l'entrepreneur Entreprises J.L.R. inc. au montant de 37 375\$ (plus taxes) pour l'année 2022 et au montant de 38 496\$ (plus taxes) pour l'année 2023;

QUE la municipalité de Dupuy s'engage pour l'année 2022 à effectuer le paiement de la façon suivante : un (1) versement de trois mille cent quatorze dollars et soixante-deux sous (3 114.62\$) en janvier et onze (11) versements égaux et consécutifs de trois mille cent quatorze dollars et cinquante-huit sous (3 114.58\$) pour un montant total de trente-sept mille trois cent soixante-quinze dollars (taxes en sus);

QUE la municipalité de Dupuy s'engage pour l'année 2023 à effectuer le paiement en douze (12) versements égaux et consécutifs de trois mille deux cent huit dollars (3 208.00\$) pour un montant total de trente-huit mille deux cent huit dollars (taxes en sus);

QUE le contrat soit d'une durée de deux ans et prend effet le 1^{er} janvier 2022 pour se terminer le 31 décembre 2023;

QUE la directrice générale Marie-Josée Céleste est nommée pour et au nom de la Municipalité de Dupuy, signataire du contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles.

Proposition adoptée

200-2021

INSCRIPTION À LA FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES ÉLUS RÉF. : PL49 – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

CONSIDÉRANT QUE La formation sur le comportement éthique, actualisée avec les changements apportés par la loi issue du PL49 est obligatoire pour tous les élus municipaux

CONSIDÉRANT QUE La formation est offerte en classes virtuelle sur plusieurs dates au coût de 149.00\$ par inscription

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Mario Boudreau
Appuyé par le conseiller Ronald Lévesque
Et résolu à l'unanimité

QUE la directrice générale, Marie-Josée Céleste soit nommé pour procéder à l'inscription de tous les membres du conseil municipal, aux dates convenus avec chacun.

QUE la municipalité de Dupuy acquitte les frais d'inscription pour chacun des membres du conseil municipal de Dupuy.

Proposition adoptée.

201-2021

DEMANDE DE PARTENARIAT – PG EXPÉDITION ABITIBI

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} décembre 2021, les représentants nommés lors de la réunion régulière du conseil du 16 novembre 2021 ont rencontré les représentants de PG Expédition Abitibi.

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre il a été convenu de modifier le trajet vers le Centre Communautaire situé au 21 4^e Avenue Est à Dupuy afin de le rendre plus sécuritaire.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Rémi Kelley
Appuyé par le conseiller Pascal Corriveau
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Dupuy confirme son intérêt à être «Partenaire Attelage» pour la course de chiens de traîneau qui aura lieu du 25 au 27 février 2022.

Proposition adoptée.

202-2021

JOURNAL LE GRIBOUILLEUR – COMMANDITE DE LA DÉPUTÉE D'ABITIBI-OUEST

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy a reçue un chèque de madame Suzanne Blais, députée d'Abitibi-Ouest pour une commandite au Journal «Le Gribouilleur»

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Ronald Lévesque
Appuyé par la conseillère Sylvie Germain
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Dupuy procède à l'encaissement du chèque émis par madame Suzanne Blais et produise un chèque d'une valeur identique au nom du comité du Journal «Le Gribouilleur».

Proposition adoptée.

203-2021

MAJORATION DE LA RÉMUNÉRATION DE CAROLINE THÉBERGE, ÉDUCATRICE RESPONSABLE DU SERVICE DE GARDE «LES P'TITS EXPLORATEURS»

ATTENDU QUE suite à l'embauche d'Amélie Girard en octobre dernier, une majoration du salaire équivalant à 9.5% a été octroyée à madame Caroline Théberge lors d'une rencontre du Comité des Ressources humaines le 5 octobre 2021;

ATTENDU QUE pour que la majoration du salaire soit valide, elle doit être approuvée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Mario Boudreau
Appuyé par la conseillère Denise Lessard Morin
Et résolu à l'unanimité

QU'UNE majoration équivalente à 9.5% soit accordée à madame Caroline Théberge.

Proposition adoptée.

204-2021

MAJORATION DE LA RÉMUNÉRATION DE NATHALIE SOUCY, SECRÉTAIRE, ADJOINTE-ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre de madame Nathalie Soucy avec le Comité des Ressources Humaines il a été établi que madame Soucy pourrait bénéficier d'une majoration de sa rémunération eu égard au marché de l'emploi actuel et de la modification de ses tâches de travail.

CONSIDÉRANT QUE la majoration proposée se situe dans la portion médiane de l'échelle salariale pour un poste de secrétaire, adjointe-administrative municipale.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sylvie Germain
Appuyé par le conseiller Rémi Kelley
Et résolu à l'unanimité

QUE la rémunération de madame Soucy soit majorée de 13.7%.

QUE la majoration soit effective dès la prochaine période de paie.

Proposition adoptée.

205-2021

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2022 – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Il est proposé par le conseiller Pascal Corriveau

Appuyé par le conseiller Mario Boudreau

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Dupuy renouvelle son adhésion au coût de 1021.02\$ (plus taxes)

Proposition adoptée.

206-2021

COMPTES À PAYER – NOVEMBRE 2021

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des autorisations de paiement du mois d'octobre fait conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Rémi Kelley

Appuyé par la conseillère Denise Lessard Morin

Et résolu à l'unanimité.

QUE la liste des autorisations de paiement du mois d'octobre 2021 au montant de 46 467.66\$ soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Proposition adoptée.

APPUIS CONTRAT ET MANDATS

207-2021

NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE D'HABITATION LAC ABITIBI

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy doit nommer un représentant pour siéger sur le conseil d'administration de l'Office d'Habitation Lac Abitibi

Il est proposé par le conseiller Mario Boudreau

Appuyé par la conseillère Sylvie Germain

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de Dupuy nomme monsieur Alain Grégoire, à titre de représentant de la municipalité de Dupuy pour siéger au conseil d'administration de l'Office d'Habitation Lac Abitibi.

Proposition adoptée

SUJET TRAITÉ

TRANSFERT DU SERVICE DE GARDE À LA COMMISSION SCOLAIRE DU LAC ABITIBI

Un comité sera formé pour faire l'analyse du service de garde et des avenues possibles pour la municipalité.

208-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT #227 RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE la municipalité désire constituer un comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a les pouvoirs de constituer un tel comité en vertu de l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1,

ATTENDU QUE ce règlement abroge et remplace le règlement numéro 161 constituant un comité consultatif d'urbanisme, ainsi que toutes dispositions d'un règlement antérieur incompatible avec le présent règlement.

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une séance du conseil de la municipalité de Dupuy, tenue le 16 novembre 2021

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Rémi Kelley
Appuyé par le conseiller Ronald Lévesque
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Dupuy adopte le règlement #227 Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme.

Proposition adoptée.

209-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT #228 RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

ATTENDU QU' en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), les municipalités locales peuvent adopter un règlement sur les dérogations mineures à certaines dispositions des règlements de zonage et de lotissement ;

ATTENDU QU' un comité consultatif d'urbanisme a été préalablement constitué conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables que la municipalité de Dupuy soit dotée d'un tel règlement;

ATTENDU QU' un projet du présent règlement a fait l'objet d'une consultation publique conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE ce règlement abroge et remplace toutes dispositions d'un règlement antérieur incompatible avec le présent règlement.

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 16 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sylvie Germain
Appuyé par le conseiller Pascal Corriveau
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Dupuy adopte le règlement #228 Règlement sur les dérogations mineures

Proposition adoptée.

MOTION

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT #229 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT #205 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS RÉVISÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE DUPUY

Monsieur Rémi Kelley par la présente donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 229 Règlement modifiant le règlement #205 code d'éthique et de déontologie des élus révisé de la municipalité de Dupuy.

AFFAIRES DU MAIRE

- Madame Lina Lafrenière, mairesse de Macamic a été élue préfet suppléant en attendant l'élection générale en janvier 2022;
- Rencontre avec Norbert Legros, évaluateur signataire des rôles d'évaluation 2022-2023-2024;
- Formation d'un nouveau comité «Table Métal» comprenant des entrepreneurs en métallurgie et des PME afin de se mobiliser pour faire venir des travailleurs immigrants;
- La MRC a adhéré au Comité Action Réussite Abitibi-Témiscamingue dans le but de donner des subventions pour éviter le décrochage scolaire et inciter les jeunes à poursuivre leurs études;
- En février 2022, il devrait y avoir une formation pour les maires et les directions générale;
- Un fond d'aide aux organismes communautaires affectés par la pandémie Covid-19 est disponible et Alain nous informe qu'il a communiqué avec les organismes de la municipalité pour les informer. Deux organismes sont admissibles à savoir, le Club de l'âge d'or et le Cercle de Fermières de Dupuy;

- Appui à 2 projets de garderies soit Macamic et Ste-Germaine-Boulé (38 places);

AFFAIRES DES CONSEILLERS

Denise Lessard Morin :

- Résumé du colloque de la table des aînés du 7 novembre 2021

Ronald Lévesque :

- Résumé des dossiers en cours

Pascal Corriveau :

- Environnement et nuisances

Mario Boudreau :

- Comité Ressources Humaines

Rémi Kelley :

- Rencontre avec le Service de Sécurité Incendie et visite de la caserne

Sylvie Germain :

- Résumé de la rencontre du Centre Récréatif de Dupuy

QUESTION DU PUBLIC

Monsieur André Ayotte : Clôture

Ronald Lévesque fera le suivi du dossier avec lui.

Jacques Robitaille : Garage sur la 7^e Avenue Ouest (Empiètement dans la rue)

Ronald Lévesque et Mario Boudreau feront un suivi.

COURRIER

Aucun

210-2021

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Sylvie Germain

Appuyé par la conseillère Denise Lessard Morin

Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée à 21 h 17

Proposition adoptée.

Alain Grégoire

Alain Grégoire
MAIRE

Marie-Josée Céleste

Marie-Josée Céleste
DIRECTRICE GÉNÉRALE

